



Site NATURA 200

**« vallée d'Uzerche à la limite départementale Corrèze Dordogne »
Compte-rendu du comité de pilotage du 14 juin 2017 à ESTIVAUX**

Sous la présidence de :

M. Jean Pierre BERNARDIE : Président S.I.A.V. ; Président du Syndicat mixte à la carte pour l'Aménagement de la Vézère (SIAV)

Ont participé à cette réunion :

Etat et collectivités

Mme Ghislaine GRAILLOT : D.D.T. CORREZE service biodiversité, chasse pêche (représentant M. le sous-préfet)

Mme Sophie RIOL : D.D.T. CORREZE service biodiversité, chasse pêche

M. Gilles GORCEIX : ONCFS Office national de la chasse et de la Faune Sauvage

M. Cédric BACH : conseil départemental Corrèze, service environnement

M. Enzo LAURENSOU : stagiaire, service environnement, conseil départemental de la Corrèze

Elus

Mme Hélène ROME : vice-présidente conseil départemental de la Corrèze vice-présidente (représentant M. le président du conseil départemental de la Corrèze)

M. Jean-Pierre BERNARDIE : Président Syndicat mixte à la carte pour l'aménagement de la Vézère

M. Alain BOISSERIE : maire d'Estivaux

Mme Maryse CHAUZAS : maire adjointe, déléguée SIAV d'Estivaux

M. Robert LYORIT : délégué SIAV d'Estivaux

M. Daniel PAJOT : délégué SIAV de Cublac, (représentant M. le maire)

Mme Simone DUSSERT : déléguée SIAV de Larche (représentant M. le maire)

Mme Marie-Paule TOURNADOUR : maire adjointe, déléguée SIAV Saint Pantaléon de Larche (représentant M. le maire)

M. Marcel DANDALEIX : maire d'Orgnac sur Vézère

M. Philippe BRAVARD : délégué SIAV d'Orgnac sur Vézère (représentant M. le maire)

M. Jean-Paul GRADOR : maire d'Uzerche

M. Philippe NOUVET : délégué SIAV d'Uzerche membre commission Natura 2000

M. Robert LOURADOUR : maire de Saint Viance

M. René PLANADE : maire adjoint, délégué SIAV d'Ussac membre commission Natura 2000 (représentant M. le maire)

Représentants associations, propriétaires, usagers

Mr Christophe LAGORSSE : CEN LIMOUSIN

Mme Isabelle CHARISSOU : inventaire bryologique

M. David THOMAS : représentant EDF UP gestion vallée de la Dordogne (représentant M. Bernard MAS)

M. Dominique LAURENT : CRCK Limousin siège social, conseiller technique

M. Robert MASDUPUY: administrateur Fédération départementale des chasseurs de la Corrèze (représentant M. Jean-François Sauvage)

Etaient absents excusés :**Représentants de l'Etat et collectivités**

Mr Jean-Paul VICAT : sous préfet arrondissement de Brive - représenté par DDT Corrèze

Mme Ghislaine GRAILLOT-

Agence Française de Biodiversité

Mme Valérie BOIREL : C.S.R.P.N. conseil régional - patrimoine naturel -

M. Georges MARTINEZ : D.D.T. CORREZE - service biodiversité, chasse pêche chef d'unité -

Mme Julie MARCINKOWSKI : D.R.EA.L. - Développement durable -

Mme Christelle ZALAS : Conseil régional Nouvelle Aquitaine - service environnement et cadre de vie -

M. Nicolas LECOEUR : ONF service forêts

Laurent BOURRET : ONF service forêts

Elus

M. Pascal COSTE : président conseil départemental Corrèze – représenté par CD 19 Mme Hélène ROME -

M. Philippe NAUCHE : élu territoire Corrèze pour le Pays de Brive/Pays de Vézère-Auvézère/Pays vallée de la Dordogne

M. Michel DUBECH : président communauté de communes pays d'Uzerche

M. Frédéric SOULIER : président Agglo de Brive (communauté d'Agglomération du bassin de Brive)

M. Jean- Baptiste PEYRAT : maire adjoint, délégué SIAV Allasac

Mme Isabelle DAVID : maire de Mansac

M. Jean-Jacques DUMAS : maire de Saint Ybard

M. Nicolas PENNEL : maire de Varetz

M. Jean-Paul COMBY : maire de Vigeois

Mme Nicole POULVEREL : maire de Voutezac

Représentants associations, propriétaires, usagers

M. Didier BRANCA : CRPF centre régional de la propriété forestière limousine

M. Sylvain STRASFOGEL : Chambre agriculture de la Corrèze directeur

FDSEA Corrèze

Confédération paysanne de la Corrèze

M. Michel COUDERT : MODEF Corrèze

M. Guy PUSTELNIK : EPIDOR

Mme Amandine ORSINI : SNCF RESEAU

Conservatoire botanique du massif Central

Société entomologique du Limousin

Agence développement tourisme

Mr Patrick CHABRILLANGES : Fédération Départementale de la Pêche et de la Protection des milieux aquatiques de la Corrèze président

Mme Jeanne WACHTEL : Fédération Corrèze Environnement

M. Julien JEMIN : Groupe mammologique et herpétologique du Limousin

MIGADO Association

Mrs Jacques Boisserie, maire d'Estivaux et Jean-Pierre Bernardie, président du SIAV souhaitent la bienvenue aux représentants des services de l'état, des collectivités, des élus, des associations, propriétaires et usagers pour la présentation de la mission d'animation réalisée en 2016-2017 et confiée au CEN Limousin.

Historique :

- **l'origine de Natura 2000**, qui est issu du sommet de la Terre à Rio de Janeiro, en 1992. Le but premier étant de définir un réseau de sites pour permettre d'assurer le maintien de la diversité biologique et la pérennité des milieux sur l'ensemble des pays européens, tout en tenant compte des exigences économiques, sociales, culturelles et locales. La directive Habitats a été adoptée le 21 mai 1992.

Le site « vallée de la Vézère d'Uzerche à la limite départementale Corrèze-Dordogne » est l'un des 18 sites classés en Corrèze, il recouvre 14 communes, 54 kms de rivières pour une superficie de 1 313 ha.

- **l'origine de la décision de nommer le SIAV « structure porteuse » et la reconduction :**
Le SIAV est structure porteuse depuis 2009, l'animation est effective depuis 2010 par la signature de marchés à tranches conditionnelles d'une durée de 3 ans, contractés avec le CEN (Conservatoire des Espaces Naturels).

Le dernier marché débute en avril 2016, et comporte en option une étude « bryologique » la première année.

Le Président, donne la parole à Mme Ghislaine Graillet, chargée de mission Natura 2000, service Biodiversité de la DDT Corrèze, qui rappelle les moments phares de la mise en place des fonds européens.

I. Actualités du réseau Natura 2000 présentation Mme Ghislaine Graillet, DDT service environnement police de l'eau et risques

Le dernier COPIL organisé a eu lieu le 26 mai 2016 à Saint-Viance.

A - Nouvelle programmation FEADER 2014-2020 : outils de mise en oeuvre

- 5 avril 2017 : prise de l'arrêté régional pour la mise en oeuvre de contrats forestiers avec 17 mesures dont les barèmes sont équivalents aux anciennes prestations.

Il y a un réel souhait de relancer la dynamique des contrats de forestation. Depuis 4 ans, aucun contrat de travaux n'a été signé en Corrèze dû en partie à la baisse des financements européens.

- Des formulaires types ont été mis à jour sur l'animation et les contrats N2000.

- 1^{er} janvier 2017 : création de l'Agence Française pour la Biodiversité AFB
Qui est la fusion de l'ex-ONEMA (Office National de l'eau et des Milieux Aquatiques), des parcs nationaux, des aires marines protégées, de l'atelier technique des espaces naturels.

Rappel de quelques mesures notamment :

- pour les arbres vieillissants (engagement à laisser pendant 30 ans l'arbre sur pied)
- les contrats agricoles non forestiers sont de 5 ans

Le réseau Natura 2000, a pour fonction la valorisation de l'écosystème, avec des outils de financement qui vont de 63% pour l'Europe, et 37% pour l'état, les collectivités peuvent être financées à hauteur maxi de 80% et les particuliers à hauteur maxi de 100%.

Tout bénéficiaire des fonds européens est soumis à la publicité

- Une obligation de publicité pour les bénéficiaires du FEADER

www.europeenlimousin.fr

B – Marché d'animation par appel d'offres 2017-2020

- 9 sites gouvernés par l'État pour un montant de 169 500 € chaque année (remise des offres au 15 mai 2017)

- 9 sites gouvernés par la collectivité dont Vallée de la Vézère

Le président rappelle l'avance de trésorerie faite depuis 2015 par le SIAV pour assurer les missions.

En effet, l'outil informatique : le logiciel européen « Osiris » n'est pas opérationnel à ce jour, mais la situation devrait être régulariser d'ici septembre.

Les questions de l'assemblée :

- Mr Pajot, demande des informations sur l'action européenne en Limousin et les formalités sur ce sujet. Il y a un site internet dédié et accessible sur le site de la préfecture où l'on peut trouver, les incidences Natura 2000, ainsi que les liens d'autres sites mis à jour par les animateurs.
- Mr Boisserie, rappelle l'attachement des agriculteurs à la nature et déplore les contrôles rigoureux sans vraiment analyser le contexte.
- Mme Grailot, explique que les contrôleurs ne sont pas sur le terrain. De ce fait, le service instructeur doit les accompagner. Pour un même pointage les points de vue peuvent diverger.

Aux questions sur l'utilisation des produits phytosanitaires, et sur la pollution en général un constat est fait que de bonnes pratiques sont de plus en plus respectées.

Mr Grador, maire d'Uzerche informe de l'organisation à Uzerche du championnat du monde - l'ISDE (International Six Days Enduro)- et précise que l'environnement est pris en considération avec la plus haute importance.

II. Bilan de l'animation confiée au C.E.N. (Conservatoire d'Espaces Naturels Limousin) et perspectives. Présenté par Christophe Lagorsse, animateur CEN

Christophe Lagorsse, rappelle qu'en France la démarche est basée sur du volontariat alors qu'elle est imposée dans d'autres pays d'Europe (Espagne...), et commente le [document ci-joint.- copil 2017 présentation 14 juin -](#)

III. Démarches scientifiques avec études appropriées - Etude bryologique – réalisée par Isabelle Charissou, bryologue

- **Les Bryophytes (les mousses)**, une richesse méconnue pour lesquelles un spécialiste de ce groupe d'espèces a été contacté., Isabelle Charissou, bryologue

Suite au COPIL 2016, cette étude a fait l'objet d'une validation par le comité syndical du SIAV pour un montant un montant de 10 050€ (financement état/FEADER 80%) et est consultable en se connectant sur le site indiqué ci-dessous.

http://www.conservatoirelimousin.com/tl_files/cen_limousin/contenus/Fichiers/documentst/elechargeables/EtudeVezere_Bryo_IC2017.pdf

A l'issue de cette réunion les participants sont invités à se rendre sur le site de la Roche (commune d'Allasac) où chacun a pu apprécier la découverte des mousses « lumineuses » nichées dans les rochers de ce lieu naturel très riche.

Quelques rappels réglementaires :

- Des évaluations d'incidence doivent avoir lieu lors d'organisations sportives ou autres projets organisés sur le site Natura 2000

<http://www.correze.gouv.fr/Politiques-publiques/Nature-et-environnement/L-evaluation-des-incidences-sur-les-sites-Natura-2000>
